

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 3 JUILLET 2017

Commune

de

MAZAMET

2017 / 04 / 02

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers
Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 27
REPRESENTES	: 5
ABSENTS	: 1
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 26 Juin 2017

Date d'Affichage : 26 Juin 2017

Secrétaire de Séance : Christophe ASSEMAT

Etaient présents :

Olivier FABRE, Janine BARENS, Michel MARTIN, Marie GUIRAUD, Françoise ROUQUETTE, André AMALRIC, Cathy ROQUES, Serge GORIN, Wilfried PENELA, Bruce WATSON, Laurent MONNIER, Pascale BORIES, Séverine ARMERO, Christophe ASSEMAT, Agnès MAUREL, Eric RAGAZ, Corine ALBERT, Chantal CASTAGNE, Stéphanie ETIENNE, Karine LOUP, Anne-Marie PRADES, Philippe BANCAL, Christine FOURIER, Elizabeth ORIVES, Renaud ROUANET, Luc PICARD, Alexandre CENES,

Etaient représentés :

Evelyne MARTY-MARINONE par Séverine ARMERO
Thierry ROUSSEL par Laurent MONNIER
Dolorès ISSA par Christine FOURIER
Gisèle PAULIN par Luc PICARD
Fabienne CARAGUEL par Michel MARTIN

Etaient absents excusés :

Florent ALVAREZ

OBJET. : Tarifs du service Assainissement

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 Décembre 1998,

Vu le règlement du Service d'Assainissement adopté par le Conseil Municipal le 8 Décembre 1998,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2016 fixant les derniers tarifs,

En vertu du principe que les règlements ne disposent que pour l'avenir,

Vu l'exposé présenté à la Commission « Finances – Intercommunalité – Ressources Humaines – Administration Générale » en date du 22 juin 2017,

DECIDE, après en avoir délibéré,

- De fixer le montant de la redevance d'Assainissement à : 1,40 €uros H.T. / M³.

- De maintenir le montant de l'abonnement annuel du Service d'Assainissement de la Commune à 14 €uros H.T.

Adopté par 30 voix, Monsieur Luc PICARD et Madame Gisèle PAULIN s'étant abstenus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Olivier FABRE.

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
et certifié exécutoire le*